

Bernard GRUNBERG (dir.)

Les élites en Amérique coloniale

Cahiers d'histoire de l'Amérique coloniale, n°7, L'Harmattan, 2017, 287 p.

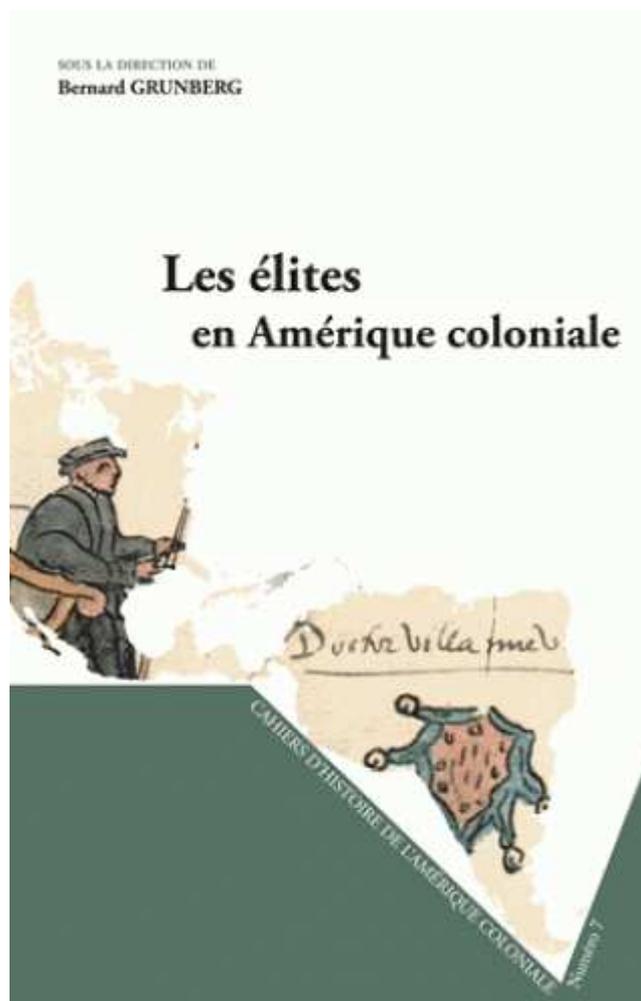
[Philippe Retailleau](#)

dimanche 1er avril 2018

Compte rendu par Philippe Retailleau, pour Les Clionautes.

On a déjà beaucoup écrit sur les élites [1]. La dernière livraison des **Cahiers d'histoire de l'Amérique coloniale**, dont le précédent numéro remontait à 2013, entend enrichir par l'exemple cette notion que l'on a en général du mal à définir. Le directeur des Cahiers, **Bernard Grunberg**, éminent spécialiste de l'univers des Conquistadors du Mexique, professeur émérite à l'Université de Reims-Champagne-Ardenne, se limite à considérer que toute société comporte une « 'classe' dirigeante [...] que l'on nomme traditionnellement les élites [,] notion [...] toute relative [dont les] caractéristiques ont varié dans le temps et dans l'espace » (p. 5).

Le cahier comporte **trois parties** : l'une consacrée aux élites (neuf articles), une deuxième de *Varia* (cinq articles) et une dernière de comptes rendus (cinq ouvrages recensés). Il ne sera pas question ici d'entrer dans le détail de toutes les contributions, fort



riches, qui structurent le livre, mais d'en faire ressortir quelques traits majeurs.

Lorsque s'achève la conquête du Mexique central, la Couronne espagnole manifeste son autorité par l'installation à **Mexico** d'une **Audience** (*audiencia* [2]), en 1527, puis d'un **vice-roi**, en 1535, et par l'établissement, au niveau local, de **cabildos** dans les communautés indiennes (les **pueblos**). C'est à ces instances municipales que l'historien **Eric Roulet** consacre un très riche article, axé sur l'historiographie de la question [3]. L'auteur définit le *cabildo* comme « *une entité administrative chargée de conduire une communauté* », qui « *s'occupe de toutes les questions touchant à l'économie ou à la vie sociale* » et « *gère les terres, légifère sur les marchés, et lève le tribut* » (p. 7). Toutes les communautés indigènes n'en sont pas dotées, mais seulement celles qui sont estimées les plus importantes. C'est bien entendu le cas pour Mexico, mais aussi pour une autre des capitales de l'ancien empire aztèque, **Tezcoco**, dont le **cacique** a l'insigne privilège de faire partie des personnalités « *invitées à la cérémonie de prestation de serment au roi Philippe II, aux côtés des seigneurs de Tlacopan, Mexico et Tlatelolco, et surtout du vice-roi et de l'archevêque de Mexico* » (Patrick Lesbres [4], p. 46). Ces *cabildos* indigènes se sont implantés progressivement, ce dès les années 1520-1530. L'introduction du *cabildo* peut être vue comme un moyen pour les Espagnols de contrer la puissance des caciques et de la seigneurie traditionnelle mais également de « *rationaliser les rapports sociaux qui leur semblent trop complexes dans le monde indigène pour le rendre plus conforme avec ce qu'ils connaissent* » (p. 17). Dès 1538, le terme de **seigneur** qui désignait les chefs traditionnels indiens est prohibé au profit de celui de **principal**, qui caractérise, aux yeux des Espagnols, tout indigène de rang noble, soit quelque 10% de la population indienne. Toutefois, seul un « *petit nombre d'hommes et de lignages* » (p. 21) intègre l'institution. Bien entendu, ces élites voient leur influence contre-balancée par d'autres pouvoirs locaux, d'origine espagnole : celui de l'**encomendero**, chargé, par délégation royale, « *de protéger et d'instruire dans la foi chrétienne les [Indiens] placés sous sa responsabilité* » qui, en échange, « *lui versent un impôt en nature ou en or et des corvées* » (p. 25). Une partie des *encomenderos* se croient les vrais seigneurs locaux et n'hésitent pas à intervenir dans les affaires des communautés indigènes. Les *cabildos* doivent aussi faire avec les officiers royaux, comme les **alcaldes mayores** [5] et les **corregidores** [6]-, qui résident dans le village où ils exercent leur charge. Enfin, les religieux, notamment les **franciscains** dont les couvents sont souvent situés à proximité des communautés indigènes, n'hésitent pas à s'impliquer dans le choix des magistrats indigènes. Au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle, on assiste à la montée en puissance des **macehuales** : c'est ainsi que les Espagnols appellent les **macehualtin** (les plébéiens ou hommes du

peuple) qui, dans la société aztèque, étaient soumis aux **tetecuhtin** (les dignitaires). Les *macehuales* entendent en effet s'émanciper de la tutelle des élites traditionnelles et investissent massivement les *cabildos*. S'ils le font aussi aisément, c'est que les élites traditionnelles tendent, pour diverses raisons, bien analysées par **Patrick Lesbres** pour le cas de la cité de Tezcoco, à s'en désintéresser, au point qu'en 1594 le vice-roi Luis de Velasco oblige la noblesse tezcocane à accepter les charges du *cabildo*. Les élites traditionnelles continuent toutefois à exercer une emprise économique sur les communautés indigènes.

Trois excellents articles examinent, par ailleurs, la thématique des **élites coloniales**. Dans le domaine ibérique, il est question de la carrière d'un membre de l'élite administrative, **Juan de Salmeron** [7], un noble madrilène devenu **licenciado** au terme de ses études de droit effectuées au sein des prestigieuses universités de **Salamanque** et de **Valladolid**. C'est donc un **letrado**, un juriste, le sommet de l'élite administrative et judiciaire. Nommé *alcalde mayor* de **Panama**, puis membre de l'audience de Nouvelle-Espagne en 1530 (cela allait lui donner l'occasion de fonder en 1531, non loin de Mexico, la ville de **Puebla de los Angeles**), sa carrière est couronnée par le poste d'**auditeur** au **Conseil des Indes** en 1543. Cette dernière nomination lui a permis d'être « *directement impliqué dans les décisions de la période 1542-1545, tournant de la politique indienne de l'Espagne.* » (p. 76)

Avec la lignée **Fernandez de Madrigal-Diez de la Calle** [8], bien installée dans le monde des conseils établis à l'**alcazar real**, résidence officielle du roi **Philippe IV**, nous accédons au monde des commis officiant dans les secrétariats, pour le Pérou et la Nouvelle-Espagne, du Conseil des Indes, autrement dit « *au monde peu étudié, bien que quantitativement important, des infra-letrados* », une « *petite noblesse ou 'bourgeoisie de bureau'* » s'inspirant des *letrados* qui fréquentent « *le monde des conseils royaux* » (p. 98). Ces **infra-letrados** ne peuvent pas, en théorie, dépasser le plafond de premier commis, comme c'est, par exemple, le cas de **Juan Diez de la Calle** qui devient en 1647 premier commis (**oficial mayor**) du secrétariat de Nouvelle-Espagne au Conseil des Indes. Mais la famille Fernandez de Madrigal compte quelques membres dont la destinée est exceptionnelle : ainsi, l'un d'eux obtient en 1683 « *le titre de conseiller des Indes de cape et d'épée* » (p. 103). L'article que **Guillaume Gaudin** consacre à cette famille est particulièrement intéressant par son étude des **stratégies** mises en place par les membres de cette famille pour s'intégrer et progresser au sein des secrétariats du Conseil des Indes.

Des stratégies qu'on trouve à l'oeuvre dans d'autres contrées, par exemple dans la **Martinique** des XVIIe-XVIIIe siècles [9] pour préserver les

habitations sucreries, socles du système productif. Dans ce but, « *une législation et des choix familiaux adaptés* » (p. 144) permettent à l'élite foncière de surmonter les difficultés liées à l'endettement croissant des sucreries et aux risques de morcellement contenus dans toute succession. On note en particulier une tendance marquée à l'endogamie du groupe des grands propriétaires blancs-créoles : « *Le mariage au sein de la famille proche se révèle [...] une arme d'effacement des dettes collectives et un moyen de renforcement de la solidarité entre les différentes branches, contribuant à la pérennisation des biens familiaux.* » (p. 152) Les risques, évidents, de consanguinité conduisent, pour se marier, à solliciter des dispenses auprès des autorités religieuses : dans le dernier quart du XVIIIe siècle, « *apparaissent des mariages avec des degrés de parenté de plus en plus proches* » (p. 154), comme au **Prêcheur** où, en 1774, un oncle s'unit à sa nièce. Ces libertés prises avec les dispositions canoniques ne sont pas propres à l'époque [10] ni à l'espace étudiés. Ainsi, pour le **Brésil** du XIXe siècle, **Pernette Grandjean** [11] note par exemple que dans une éminente famille de l'élite caféière du Sud pauliste, les **Prado**, « *les mariages au sein de la famille [...] permettent de conserver le patrimoine familial* » (p. 169), comme **Veridiana Prado** qui épouse, à 13 ans, son oncle de 27 ans, demi-frère de son père.

Enfin, quelques articles sont davantage tournés vers l'étude des **relations entre les divers groupes concernés par les processus de conquête et de colonisation**. Une très intéressante contribution [12] s'attache par exemple à l'analyse de la manière dont les **Espagnols de Cajamarca**, dans la **vice-royauté du Pérou**, défendent leur droit à y vivre : en effet, il s'agit là d'un **pueblo de Indios**, et, par conséquent, aucun non-Indien ne devrait y vivre. La Couronne espagnole, appuyée par les religieux franciscains et le Protecteur des Indiens, décide en 1625 de les faire partir. Les **vecinos** (habitants), fragilisés, vont donc, tout au long du XVIIe siècle, développer une **stratégie de l'écrit** visant à convaincre la monarchie de leur bon droit. L'objectif des « *pétitions et lettres adressées [aux] instances administratives, civiles et religieuses* » consiste à « *créer une image de Cajamarca, un reflet qui soit celui d'une ville coloniale, et non celle d'un village d'Indiens, si importante pour sa reconnaissance par le roi* » (p. 85). Il s'agit, en l'occurrence, d'obtenir pour Cajamarca le titre convoité de **villa** ou, mieux encore, de **ciudad**, en guise de **merced** (récompense royale) pour la participation des *vecinos* à la conquête de nouveaux territoires en **Amazonie**.

Le rapport des élites aux dominés se lit également dans un certain nombre d'écrits missionnaires : par exemple, la mission qu'effectue, dans les années 1640, le carme **Michel de Saint-Maurile** dans l'île antillaise de **Saint-Christophe** [13], « *le conforte dans sa posture d'élite* » (p. 128). Il dépend étroitement du gouverneur et habitant sucrier **Philippe de Longvilliers de**

Poincy. Son point de vue sur les esclaves épouse largement celui des élites esclavagistes de l'endroit, à une différence près, et de taille : dans ses écrits, il affirme en effet « *l'égalité entre certains Noirs et les Blancs, précisément entre Africains convertis et Européens chrétiens* » (p. 126), au nom de la foi catholique qui leur est commune. En revanche, il refuse absolument d'évangéliser les **Indiens Caraïbes** car il considère qu'ils ne veulent pas adhérer à la nouvelle foi et que Dieu lui-même (!) ne le souhaite pas...

Face aux populations qu'il s'agit de soumettre, le pouvoir espagnol se montre relativement pragmatique. Il doit, bien entendu, se protéger d'éventuelles réactions collectives qui menaceraient sa présence. Ainsi, en Nouvelle-Espagne, dans la région d'**Acambaro** [14], une des portes d'entrée orientale dans l'ancien **royaume tarasque**, on assiste à une restructuration de l'implantation humaine : les sites établis par le pouvoir tarasque, à l'époque précolombienne, sur des lieux dominants, pour se protéger des **Mexicas** et des **Chichimèques**, sont déplacés par les Espagnols dans les plaines et les fonds de vallées et les populations sont regroupées dans les centres majeurs. Au **Yucatan**, en revanche, les Espagnols ont maille à partir, tout au long des XVIe-XVIIe siècles, avec les **Itzas** [15], un groupe de population maya, originaire du nord de la péninsule du Yucatan et « *installé dans le Petén au cœur de la forêt tropicale à l'époque de la venue de Cortés* » (p. 193). L'île de **NohPetén**, située sur le lac guatémaltèque actuel de **Petén-Itza**, constitue le cœur de leur territoire. Pour diverses raisons, **Cortés** ne parvient pas à en faire la conquête. Il faut attendre 1697 pour que cela arrive. L'un des nombreux intérêts de l'article est de montrer la façon dont les Espagnols s'y prennent pour intégrer les chefs traditionnels au nouvel ordre colonial et la manière dont les Indiens parviennent à s'y dérober. Dans le cas des Itzas, la stratégie adoptée repose sur le rapport de force. Leur envoi d'une ambassade auprès des autorités espagnoles de **Mérida** en 1614 a par exemple un double but : assurer, grâce à une nomination de leur chef à la tête d'une municipalité indienne, la prééminence de ce dernier sur son peuple tout en l'élargissant à des peuples voisins ainsi que d'éviter la guerre avec les Espagnols qui, depuis 1525, ont beaucoup progressé dans la région. Quand, dans les années 1690, les autorités espagnoles décident de réduire les Itzas, ces derniers adoptent la stratégie, classique chez eux, de la fuite dans la forêt : « *Les Itzas préfèrent [...] éviter les combats frontaux, dans lesquels ils sont sûrs d'être défaits, pour privilégier des techniques de guérilla ou submerger de petits groupes d'Espagnols par le nombre de façon à parvenir à leur but de manière détournée, à savoir garder leur indépendance.* » (p. 206)

Le cahier se termine, comme de coutume, par la publication d'un document traduit et explicité et par une série de comptes rendus bibliographiques. L'intérêt du **document étudié** [16] est qu'il s'agit du premier écrit connu des Conquistadores de Mexico, en date du **20 juin 1519**. Au-delà de la

teneur de l'écrit, intéressante dans le domaine de la chronologie de la conquête du Mexique, nous découvrons 344 signatures de *conquistadores* (dont celle de **Bernal Diaz del Castillo**), dont certaines sont incomplètes, soit, selon Bernard Grunberg, « 50% de noms de *conquistadores* inconnus » (p. 240) ayant participé à la conquête du Mexique sous la houlette de Cortés. Puisqu'il est ici question de Bernal Diaz del Castillo, rédacteur d'une *Histoire véridique de la conquête de la Nouvelle-Espagne*, nous ne pouvons achever cette recension sans évoquer le compte rendu salubre, par le directeur des Cahiers, d'un ouvrage de **Christian Duverger** [17] qui reçut en son temps les éloges de la grande presse et les critiques, souvent ravageuses, des historiens spécialistes. Par ce livre, Christian Duverger entendait démontrer que l'*Histoire véridique* n'était pas l'oeuvre de Bernal Diaz del Castillo, mais de Cortés. Or, comme le souligne Bernard Grunberg, le livre regorge d'« *erreurs, lacunes et inventions* » (p. 250), la méthode relève plus du roman historique que de l'histoire et l'auteur n'exhume aucun document susceptible de donner corps à sa théorie. Bref, « *Bernal Diaz del Castillo peut reposer en paix, la 'mystification' [...] tentée par Ch. Duverger a échoué* » (p. 262).

[1] Pour une bibliographie sur les élites en Amérique latine à l'époque moderne, on peut se reporter à Frédérique Langué, *Las élites en América colonial (Siglos XVI-XVIII)*, Nuevo Mundo Mundos Nuevos ([en ligne](#)), bibliographies, mis en ligne le 09 février 2005 ; pour un éclairage sur le monde des élites dans l'Italie moderne, et des considérations plus larges, on pourra lire l'excellent article de Lucien Faggion, « Du lien politique au lien social : les élites », Rives méditerranéennes En ligne - > <http://journals.openedition.org/rives/2934>, 32-33 | 2009, mis en ligne le 15 février 2010

[2] chaque vice-royauté était divisée en *audiencias*, c'est-à-dire en hautes cours de justice, composées de juristes (*letrados*).

[3] Eric Roulet, *Les élites indigènes et le pouvoir municipal en Nouvelle-Espagne au XVI^e siècle. Approche historiographique*, pp. 7-29

[4] Patrick Lebre, *Elites indiennes urbaines coloniales : Tezcoco (Mexique central, XVI^e siècle)*, pp. 31-58

[5] juges ordinaires nommés par le roi.

[6] gouverneurs nommés par le roi ou l'administration coloniale.

[7] Eric Echivard, *De Villalar au Conseil des Indes : Juan de Salmeron, un licenciado au service de sa majesté*, pp. 59-76

[8] Guillaume Gaudin, *Une famille de commis du Conseil des Indes à Madrid au XVII^e siècle. Des officiers moyens au cœur de la Monarchie catholique*, pp. 97-112. Notons que Guillaume Gaudin est l'auteur de l'excellent *Penser et gouverner le Nouveau Monde au XVII^e siècle. L'empire de papier de Juan Díez de la Calle, commis du Conseil des Indes*, L'Harmattan, 2013, 384 p.

[9] Vincent Cousseau, *La famille retranchée. Transmission foncière et alliances chez les colons de Martinique (XVII^e-XVIII^e siècles)*, pp. 143-161

[10] Pour l'époque médiévale, par exemple, on peut se reporter à l'article récent de Franck Collard, *L'affaire Jean d'Armagnac. Petits accommodements avec l'inceste*, in *L'Histoire*, n°445, mars 2018, pp. 70-75

[11] Pernet Grandjean, *Les élites du café dans le Brésil du XIX^e siècle*, pp. 163-175

[12] Aude Argouse, *Entre ruine et perte. Symptômes épistolaires de la fragile condition des vecinos. Cajamarca, Pérou, 1617-1685*, pp. 77-96

[13] Anella Knerr, *Maurile de Saint-Michel, un carme érudit en mission à Saint-Christophe (1646-1647)*, pp. 113-128

[14] Karine Lefebvre, *La géographie administrative de la région d'Acambaro au cours du XVIe siècle*, pp. 177-192

[15] Floriane Decraene, *Les Itzas au contact des Espagnols (1525-1699)*, pp. 193-207

[16] Récemment publié par Maria del Carmen Martinez Martinez, *Veracruz 1519. Los hombres de Cortés*, Leon-Mexico, 2013, 303 p.

[17] *Cortés et son double. Enquête sur une mystification*, publié au Seuil en 2013, puis réédité dans la collection Points Histoire

Copyright © [La Cliothèque](#) 2018